



Ville de Châteauroux

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 1^{er} FÉVRIER 2017

RESUME DES DELIBERATIONS

- 1 - **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2016**
- 2 - **COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L 2122.22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES PORTANT SUR LES DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS ACCORDÉES AU MAIRE**
- 3 - **PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2017**

Le Conseil municipal accepte la modification du tableau des effectifs au titre de l'année 2017 approuvé par le Conseil Municipal du 15 décembre 2016.

- 4 - **CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAUTAIRE À LA COMMUNE DE CHÂTEAURoux**

Le Conseil municipal accepte la mise à disposition d'un Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet, du 1^{er} janvier au 30 juin 2017, afin d'assurer le bon fonctionnement du Centre de Supervision Urbaine (C.S.U.) et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

- 5 - **CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL MUNICIPAL À L'AGGLOMÉRATION CHÂTEAURoux MÉTROPOLE**

Afin d'assurer le bon fonctionnement d'un service de la Direction Aménagement et Urbanisme pendant l'absence d'un agent en congé de maternité, le Conseil municipal accepte la mise à disposition d'un agent à temps partiel thérapeutique du 1^{er} février au 30 avril 2017 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

- 6 - **ACCUEIL DE VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE**

Dans le cadre d'une démarche d'amélioration des services à la population et de l'accueil du public, la Ville de Châteauroux souhaite poursuivre l'accueil de jeunes volontaires dans différents services parmi lesquels la Direction de la Culture et des sports et la Direction des démarches administratives.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter un agrément pour l'accueil de 5 volontaires à un engagement en Service Civique, à signer les contrats d'engagement correspondants.

- 7 - **CONTRAT DE RURALITÉ 2017-2020 DE L'AGGLOMÉRATION CHÂTEAURoux MÉTROPOLE**

Le Comité interministériel aux ruralités, réuni le 20 mai 2016, a décidé la mise en place des contrats de ruralité.

Les contrats de ruralité sont conclus entre l'Etat, représenté par le Préfet de département, et les porteurs du contrat, à savoir les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux ou établissements publics de coopération intercommunale. Les

partenaires institutionnels, économiques et associatifs peuvent être également co-contractants. L'Agglomération Châteauroux Métropole sera donc la collectivité porteuse du contrat.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le contrat de ruralité 2017-2020, ainsi que tout document ou avenant afférent, de réaliser les projets qui seront identifiés comme prioritaires dans le cadre de ce dispositif.

8 - AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE FINANCEMENT DE LA BERRICHONNE BASKET POUR L'ANNÉE 2017

Le Conseil municipal approuve l'avenant à la convention de financement de la Berrichonne Basket pour l'année 2017 (la date du deuxième versement, d'un montant de 23 000 euros, sera effectué au mois de février au lieu de mars 2017) et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à le signer.

9 - CHANGEMENT DE PORTAIL DOCUMENTAIRE DU RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES : DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre de sa démarche globale de modernisation, le réseau des bibliothèques de la Ville de Châteauroux souhaite proposer à ses usagers, à partir de 2018, la Radio Frequency Identification (RFID), l'automatisation des prêts-retours, ainsi que la possibilité d'un retour des documents 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

Or, pour aboutir à la mise en place de ces nouveaux services, il est nécessaire au préalable d'assurer une qualité du dialogue entre le Système Intégré de Gestion des Bibliothèques – SIGB - (logiciel « métier » du réseau des bibliothèques) et le logiciel RFID.

L'amélioration des performances du portail, de celles du SIGB, et du dialogue entre les deux contribuera assurément, à court terme, à une meilleure qualité de service rendu tant pour les usagers que le personnel et, à moyen terme, à la réussite du projet RFID.

Le projet de changement de portail documentaire se réalisera en 3 étapes :

- Mise en place d'un portail niveau 3 avec Gestion Électronique des Documents (GED) et visionneuse ;
- Mise en place de la sécurisation des postes multimédia : 23 postes Bureau Orphée Média (BOM) ;
- Évolution d'Orphée Média à Orphée.nx.

Le plan de financement est le suivant :

- subvention de la DRAC : 7 700 € H.T. (35 %),
- reste à charge pour la Ville : 14 300 € H.T. (65 %).

Le Conseil municipal approuve le plan de financement ci-dessus, autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter auprès de la DRAC la subvention souhaitée, en cas de variation de la base éligible ou de l'aide financière, d'engager la Ville à prendre en charge la différence et à signer tout acte à intervenir, en lieu avec cette opération.

10 - SUBVENTION À L'ASSOCIATION "LES AMIS D'HÉLIER COSSON" POUR LA RÉALISATION DU CATALOGUE HÉLIER COSSON

L'association « Les Amis d'Héliér Cosson » prépare depuis plusieurs années l'édition du catalogue raisonné du peintre castelroussin qui a connu une carrière internationale.

Le Conseil municipal approuve le versement d'une subvention de 1 000 euros pour la réalisation de cet ouvrage.

11 - SUBVENTION POUR LE PROJET LE SENS DE LA DANSE

Le projet *Le sens de la danse* est né dans le cadre du dispositif Arc en ciel (SAAIS), service spécialisé dans l'accompagnement des jeunes déficients sensoriels, géré par l'association AIDAPHI, en collaboration avec le festival Handi'férence, événement culturel et sportif dédié aux personnes handicapées.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à verser une subvention de 1 000 € à l'AGEC, pour cette création chorégraphique contemporaine en partenariat avec Equinoxe, scène-nationale de Châteauroux, qui se déroulera jusqu'à l'automne 2017.

12 - ELARGISSEMENT DU DISPOSITIF BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE AUX PLUS DE 26 ANS

Ce dispositif consiste en la prise en charge d'une partie du coût du permis de conduire par la Municipalité, en contrepartie d'une activité d'intérêt collectif réalisée par le demandeur.

Depuis une année, l'élargissement de ce dispositif à l'ensemble des Castelroussins, sans limite d'âge, a été expérimenté.

Le Conseil municipal propose d'entériner cette évolution.

13 - PROGRAMME 2017 D'ÉQUIPEMENT EN VIDÉOPROTECTION : DEMANDE DE SUBVENTION

Dans la continuité des années précédentes, la Ville de Châteauroux souhaite poursuivre en 2017 son programme d'équipement en matière de vidéoprotection.

Ce programme 2017 repose sur le renouvellement des matériels destinés au stockage des images (serveurs, logiciels) ainsi que le renouvellement de sept caméras sur deux sites (parking Hôtel de Ville et bâtiment de la Direction municipale de la sécurité publique) et la création d'un nouveau pack mobile ; mais également sur l'installation de caméras sur trois nouveaux sites, à savoir les ronds-points avenue de la Châtre-RD 920, avenue de Verdun-RD 920 et avenue François Mitterrand-Charles de Gaulle-avenue du 6 juin 1944.

Le plan de financement serait le suivant :

- Etat – F.I.P.D. 50 % au maximum :	22 786,50 € H.T.
- Ville :	22 786,50 € H.T.
- Total :	45 573,00 € H.T.

Le Conseil municipal approuve le projet, le plan de financement tel que défini ci-dessus et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter la subvention auprès de l'Etat, en cas de variation de la base éligible ou de l'aide financière, d'engager la commune à prendre en charge la différence et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte à intervenir, en lien avec cette opération.

14 - GRATUITÉ ET OUVERTURES EXCEPTIONNELLES DES PARKINGS POUR L'ANNÉE 2017

Le Conseil municipal valide les périodes de gratuité et d'ouvertures exceptionnelles des parkings municipaux.

15 - STATIONNEMENT PAYANT DE SURFACE – MODIFICATION DES ZONES, DE LEUR PERIMETRE ET DES TARIFS

La Ville souhaite renforcer l'attractivité du centre-ville et dynamiser l'activité économique et commerciale. Dans cet objectif, elle modifie l'offre de stationnement en centre-ville et hyper-centre.

Le Conseil municipal accepte le nouveau mode de fonctionnement des zones Rapid, Trankil et Voltaire, autorise la mise en œuvre de la nouvelle tarification des zones Trankil et Rapid à compter du 6 février 2017 et autorise Monsieur le Maire à modifier la réglementation du stationnement avec effet au 6 février 2017.

16 - MISE À DISPOSITION D'UNE MACHINE À BROSSER LE GAZON SYNTHÉTIQUE À LA COMMUNE DE LE POINÇONNET

La Commune de Le Poinçonnet a sollicité la Ville de Châteauroux, pour une mise à disposition de la machine à broser le gazon synthétique pour l'entretien de leur nouveau terrain.

Le Conseil municipal approuve la convention pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction et autorise M. le Maire, ou son représentant, à la signer.

17 - COMMISSION AVAP : REMPLACEMENT DE MONSIEUR DEGAY

A la création de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), devenue Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) en vertu de la loi 2016-925 du 07 juillet 2016, une commission locale de l'AVAP a été mise en place. Le décret d'application qui transformera les AVAP en SPR est à paraître.

Le Conseil municipal accepte de désigner Monsieur Jean-Baptiste Viano pour siéger à la dite commission, en qualité de personne qualifiée en remplacement de Monsieur Jean Michel Degay.

18 - BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS SUR L'ANNÉE 2016

Le Conseil municipal prend acte du bilan des acquisitions et des cessions immobilières opérées par la Ville de Châteauroux pour l'année 2016.

19 - ACQUISITIONS "PASSAGE JOSÉPHINE DE BEAUHARNAIS"

Maître Fruchon pour le compte de la société Guignard Promotion, sa cliente, a sollicité la Ville de Châteauroux afin qu'elle acquière le lot de volume 300 correspondant à l'emprise de ce passage dénommé « Passage Joséphine de Beauharnais » en vue de son incorporation dans le domaine public communal.

Le Conseil Municipal approuve l'acquisition à l'euro du lot de volume 300 correspondant au passage Joséphine de Beauharnais et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir.

20 - ACQUISITION CHEMIN DE CHAMBON - SUCCESSION MONSIEUR RAYMOND-FRADET

Le Conseil municipal approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée section AV n°127 pour une contenance de 565 m² au prix de 5 000 €, honoraires de négociation en sus et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir.

21 - CONVENTION DE SERVITUDE - RUE JEAN VAILLÉ

Le Conseil municipal autorise la création d'une servitude de passage au profit d'Enedis Indre en Berry sur les parcelles DN n^{os} 27, 28, 31, 615 et 619 en vue de l'implantation d'un câble souterrain basse tension et d'un coffret de raccordement et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte qui constatera sa création.

Le Maire,

Gil Avérous